

Loi sur les télécommunications

Ouverture de l'appel d'offres public avec adjudication au plus offrant de trois concessions de radiocommunication pour la fourniture de services de télécommunication mobiles GSM en Suisse

La Commission fédérale de la communication (ComCom), vu les art. 5, 6, 23 et 24 de la loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications et vu les art. 8 à 11 de l'ordonnance du 6 octobre 1997 sur les services de télécommunication, communique:

1. Ouverture de l'appel d'offres, délais

L'appel d'offres public en vue de l'adjudication au plus offrant de trois concessions de radiocommunication en vue de la fourniture de services de télécommunication mobiles GSM en Suisse est ouvert le 14 mars 2000.

Les dossiers de candidature doivent être renvoyés jusqu'au 31 mai 2000, à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Ce délai ne sera en aucun cas prolongé.

2. Objet de la concession

Les concessions autoriseront leur titulaire à construire et à exploiter, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2001, un réseau de radiocommunication, ainsi que les équipements nécessaires, pour offrir en Suisse des services de télécommunication mobiles GSM.

3. Participants

Toutes les entreprises peuvent participer à l'appel d'offres, soit individuellement, soit sous la forme d'un consortium.

Les restrictions relatives aux conséquences sur la situation de la concurrence demeurent réservées.

4. Autres informations - dossier d'appel d'offres

Le dossier de l'appel d'offres contient des informations sur les concessions qui seront attribuées ainsi que sur la présentation des dossiers de candidature, leur contenu et la langue dans laquelle ils doivent être rédigés. Il indique également les conditions qui devront être remplies par les candidats en vue de participer ultérieurement à la procédure d'enchères, ainsi que les frais et les taxes administratives à payer.

Il peut être demandé par lettre ou par télécopie à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication
Secrétariat de la section Services mobiles et par satellitue
Appel d'offres GSM
Rue de l'Avenir 44, Case postale
CH - 2501 Bienne
Fax: 032.327.55 28

14 mars 2000

Commission fédérale de la communication:
Le président, Caccia

Ouverture de l'appel d'offres public avec adjudication au plus offrant de trois concessions de radiocommunication pour la fourniture de services de télécommunication mobiles GSM en Suisse

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.03.2000
Date	
Data	
Seite	1277-1277
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 328

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.